Cabinet du dr ….

Av de la dent réjouie

Madame, Monsieur

Suite à la demande d’Accord Préalable du traitement de l’enfant …, acceptée par le dentiste conseil de l’assurance maladie, avec la remise du devis conventionnel, vous nous avez adressé un formulaire qui ne manque pas de me surprendre.

En effet ce formulaire contient des items qui réclament des réponses qui ne peuvent être faites, parce qu’elles découlent du secret professionnel.

Je peux certes répondre à des questions concernant l’engagement financier du traitement mais en aucun cas je ne peux parler des éléments diagnostiques que j’ai relevés.

Est-il besoin de vous rappeler l’article L1110-4 du code de la santé publique qui fait partie de ce que l’on appelle la loi Kouchner et qui dit :

*Le fait d'obtenir ou de tenter d'obtenir la communication de ces informations en violation du présent article est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 EUR d'amende.*

Vous comprendrez aisément qu’il n’y a pas de secret médical à partager lorsqu’il s’agit d’informations strictement diagnostiques, vous comprendrez aussi que je ne souhaite pas être harcelé par d’autres demandes du même genre.

Espérant avoir tout dit sur cette question, je vous prie de faire le nécessaire pour procéder au remboursement de mon patient.

Je vous prie de croire à mon sincère désir de collaboration dans le cadre strict de la loi qui nous protège tous.

Dr …..